





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-181**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260488-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite encourager les associations œuvrant dans le secteur du patrimoine en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction de différents publics.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite également maintenir le niveau d'excellence culturelle qui contribue à son rayonnement régional et à sa renommée internationale. A ce titre, elle a un attachement particulier à la mise en place des projets cézanniens dont la portée est majeure.

Comme vous le savez, ces associations sont très actives dans notre ville et participent à l'animation des Journées Européennes du Patrimoine.

Toutes concourent à la valorisation et à la protection du patrimoine auprès du plus grand nombre.

Chacune d'elles est sensibilisée aux enjeux de développement durable. Selon la nature de leurs activités, certaines d'entre elles se sont déjà engagées dans des pratiques et des modes de consommation et production responsables.

Le tableau ci-annexé comporte des renseignements sur les associations : le type de la demande (F : fonctionnement de l'association / E : projet exceptionnel / I : projet en investissement), son objet, le montant des subventions accordées en 2022 et 2023 par la délégation « Direction du Patrimoine » et le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2024.

Sachant que ces attributions ont été validées, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 9 500 € au titre des subventions de fonctionnement ;
  
- **APPROUVER** le versement de 10 000 € au titre des subventions de fonctionnement pour projet exceptionnel Cézanne 2025 ;
  
- **APPROUVER** le versement de 15 000 € au titre des subventions d'investissement, selon les modalités suivantes : 70 % au 1<sup>er</sup> semestre soit 10 500 €, 30 % au 2<sup>ème</sup> semestre soit 4 500 € ;
  
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville, exercice 2024, de la Direction du Patrimoine :
  - un montant de 9 500 € sur la ligne budgétaire 2051/312-65748-933,
  - un montant de 10 000 € sur la ligne budgétaire 15011/312-65748-933,
  - un montant de 15 000 € sur la ligne budgétaire 2506/312-20422-903,

lesquelles présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2024-181 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

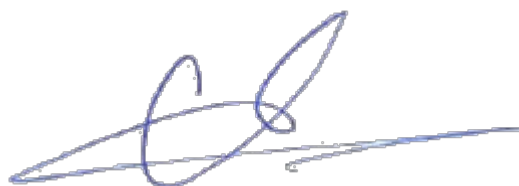
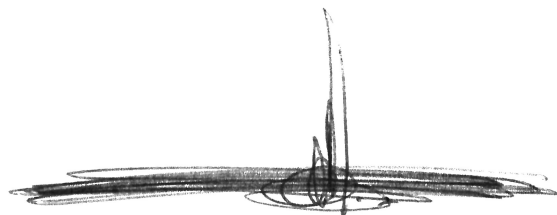
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Subventions aux associations du secteur du patrimoine

N° TIERS	ASSOCIATION	TYPE	OBJET de l'attribution	Montant attribué (en €) Année 2022	Montant attribué (en €) Année 2023	Subvention proposée (en €) Année 2024
112281	Association pour la Restauration et la Sauvegarde du Patrimoine du Pays d'Aix (ARPA)	F	Contribuer au fonctionnement de l'association en vue du développement des actions de restauration de petit patrimoine et de publication	6 200,00 (F)	6 200,00 (F)	6 200,00
11504	Les amis de Sainte Victoire	F	Contribuer au fonctionnement de l'association et lui permettre de faire face à des décalages de trésorerie	2 000,00 (F)	2 000,00 (F)	2 000,00
68987	Images et Recherche	F	Contribuer au fonctionnement de l'association et soutenir la poursuite de son travail d'inventaire	1 300,00 (F)	1 300,00 (F)	1 300,00
Total en Euros sur imputation budgétaire n° 312-65748-933 / 2051 « Patrimoine »						9 500,00
106121	Société Paul Cezanne	E	Soutenir la publication d'un livre « Cezanne sur la colline des Lauves »	0,00 (E)	20 000,00 (F)	10 000,00
Total en Euros sur imputation budgétaire n° 312-65748-933 / 15011 « Cezanne 2025 »						10 000,00

Subventions aux associations du secteur du patrimoine

N° TIERS	ASSOCIATION	TYPE	OBJET de l'attribution	Montant attribué (en €) Année 2022	Montant attribué (en €) Année 2023	Subvention proposée (en €) Année 2024
11504	Les amis de Sainte Victoire	I	Soutenir le projet de restauration des toitures du Prieuré Sainte Victoire (remplacement des tôles en acier par des couvertures en tuiles anciennes)	0,00 (I)	0,00 (I)	15 000,00
Total en Euros sur imputation budgétaire n° 312-20422-903 / 2506 « Patrimoine »						15 000,00